

L'Intérieur acte la généralisation de son identité numérique sécurisée

Emile Marzolf

Six ans après le lancement du programme interministériel Identité numérique, l'application mobile "France Identité" est en passe d'être généralisée. C'est en tout cas ce qu'a annoncé le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, le 14 février, lors d'un déplacement à l'Agence nationale des titres sécurisés. Une généralisation qui s'accompagne par la même occasion de la dématérialisation du permis de conduire, promise au printemps dernier.

Car c'est cette application qui renfermera la version numérisée du papier rose. Mais c'est loin d'être son seul usage et l'application constitue même le socle de numérisation des démarches du ministère, et pas seulement. D'autres acteurs publics pourront s'appuyer dessus pour sécuriser la connexion à leurs services en ligne, comme Mon Espace Santé, ou même des acteurs privés comme les banques, qui boudent encore FranceConnect à cause du faible niveau d'authentification des identités partenaires.

L'identité numérique est *"une simplification généralisée pour nos concitoyens, pour faire des papiers d'identité conformes, pour louer un appartement, pour des contrôles comme ceux de la SNCF, ou des contrôles de la route avec les policiers et gendarmes, mais aussi pour connaître rapidement le nombre de points sur son permis, ou faire des procurations sans se déplacer, et des plaintes en ligne, car on certifie que c'est bien vous qui faites cette démarche"*, a déclaré le ministre. Et d'annoncer la généralisation de cette application, qui sort donc de sa période de test. Un test limité à un nombre d'utilisateurs restreint.

Mais il y a plusieurs hics, ou du moins obstacles à cette généralisation. Tout d'abord, tout le monde n'est pas libre d'utiliser l'application. Il faut en effet être majeur, avoir un smartphone relativement récent, savoir s'en servir, et disposer de la nouvelle carte d'identité électronique. L'application est en effet directement adossée à cette carte, et aux informations contenues dans sa puce.

Ensuite, l'application est aujourd'hui ouverte à tout un chacun. Mais cela ne veut pas dire que tout le monde pourra activer sa fonction cœur : la preuve d'identité au niveau le plus élevé, raison d'être initiale de cette application. A défaut d'avoir fait certifier son identité numérique en mairie, il faudra se contenter d'usages plus classiques, comme l'accès aux des 1 400 services publics partenaires de FranceConnect. En y ajoutant toutefois une touche de sécurité supplémentaire non négligeable quand on voit à quel point les comptes Ameli sont la cible de piratages. Sans cette certification, impossible d'accéder à de nouvelles démarches plus sensibles, dont la dématérialisation n'était pas possible faute de garantie suffisante sur la personne derrière l'écran, à commencer par la procuration de vote.

Sa dématérialisation complète, sans aucun passage en commissariat, est en effet pour les élections européennes de juin. A ce stade, la certification d'identité et donc la procuration de vote totalement en ligne n'est possible que dans les 50 mairies concernées par l'expérimentation lancées en octobre dans trois départements pilotes. Mais le ministère indique avoir demandé aux 10 plus grandes villes de France de s'organiser pour proposer cette procuration de vote dématérialisée. Le ministère espère que 350 communes auront mis en place un processus de certification de l'identité avant les élections européennes de juin. Reste à voir si elles voudront bien et pourront jouer le jeu de la certification, dans la mesure où leurs services d'état-civil sont déjà surchargés par les renouvellements de titres d'identité sont déjà longues.

Aboutissement d'un long processus

Avant d'être généralisée, l'application a fait l'objet d'un développement sur plusieurs années, faites d'allers-retours avec ses futurs utilisateurs. C'est l'un des rares grands programmes à avoir mobilisé les méthodes du design dès les premières réflexions autour de l'application, et non pas en fin de course, pour simplement soigner la mise en page. C'est aussi l'aboutissement d'un long processus de validation de la part de différents acteurs. France Identité [a d'abord obtenu en mai 2022 l'aval de la CNIL](#), qui y a vu un bon moyen de minimiser la transmission de données et donc les risques de fuites, grâce à la génération de justificatifs d'identités à usage unique et surtout limités aux seules informations strictement nécessaires à l'usage en question.

L'application a ensuite été [soumise à des "hackers éthiques" à l'occasion d'un "bug bounty"](#), pour y dénicher d'éventuelles vulnérabilités et renforcer son niveau de sécurité. Ce qui a permis, entre autres mesures, à l'application d'obtenir une première certification de l'Anssi en novembre dernier, et plus récemment, le 7 février, [une qualification en tant que "moyen d'identification électronique" dit de niveau "élevé"](#), soit le niveau de garantie le plus élevé prévu par la réglementation. Un niveau que n'avait pas même obtenu l'identité numérique de La Poste, la première à avoir rejoint le fédérateur FranceConnect+, le nouveau bouton réservé aux moyens de connexion plus sécurisés. Et pour cause, France Identité est la seule, à ce stade, à être autorisée à lire les données de la puce de la carte d'identité électronique. Mais ce n'est pas encore terminé. Un nouveau programme de "bug bounty" doit être lancé le 26 février. Mais cette fois-ci, il sera ouvert à tous, tout comme le code source de l'application. De quoi montrer patte blanche et convaincre aussi bien les experts que le grand public de dématérialiser son identité ?